

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MARDI 27 SEPTEMBRE 2016

Le vingt-sept septembre deux mille seize à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Plancoët, sous la présidence de Patrick BARRAUX, Maire.

Présents P. BARRAUX – F. BOUAN – M. IZARN – P. FANOUILLERE - C. LABBÉ – T. GESRET – MC CHANCÉ – V. SAMSON – B. BOURDÉ - J.G. LOHIER – E. LEGOFF – E. FAREY - G. ROCCA - P. DAVEU – M. HAUTIERE (arrivée à 19 h 55)

Excusés

A. RUBÉ	(procuration à G. ROCCA)
F. LEROUX	(procuration à F. BOUAN)
Y. REBILLARD	(procuration à C. LABBÉ)
A.M. LE FIBLEC	(procuration à M. IZARN)
I. BERTRAND	(procuration à P. DAVEU)

Convocations
Le 20 septembre 2016

Affichage et publication
Le 20 septembre 2016

Absents M. JACQUET – S. COUVERCY – V. LE DISSEZ – M. HAUTIERE (jusque 19h55)

Madame Mathilde IZARN est désignée secrétaire de séance

.....

Adoption procès-verbal séance précédente :

Monsieur le Maire soumet le dernier procès-verbal à l'approbation des conseillers municipaux. Aucune observation. Le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire souhaite exprimer ses pensées pour Madame LE DISSEZ et sa famille qui ont vécu un drame horrible. « *Dans ces moments là, il est temps d'oublier les distorsions et de penser à l'humain. Nous savons tous été très touchés.* »

Par ailleurs il souhaite féliciter :

- Le club de football qui a passé le 5^{ème} tour de la Coupe de France
- Le Comité de Jumelage pour la qualité de l'organisation du déplacement en Allemagne sous le signe de l'amitié, du partage, de l'Europe. Il adresse également ses remerciements à la chorale, les musiciens de l'école de musique et les danses bretonnes qui ont accompagné brillamment l'ensemble des festivités du 20^{ème} anniversaire du jumelage. Le Maire ajoute que le maire et les adjoints se sont déplacés à leurs frais et ne sollicitent aucun remboursement.

ORDRE DU JOUR

⇒ **FINANCES**

- Subvention exceptionnelle association Arc en Ciel (20^{ème} anniversaire jumelage)
- Guichet SNCF – annulation régies
- CMS rue du Docteur Chambrin – bail Conseil Départemental

⇒ **PERSONNEL**

- Intervenants TAP et dessin : recrutement agents – conventions associations – mises à disposition agents
- Création/suppression poste - Modification tableau des effectifs
- Services techniques – contrat aidé

⇒ **MARCHES PUBLICS**

- Accueil périscolaire – avenant n° 3 – DENIEL
- Accueil périscolaire et médiathèque – avenant contrat entretien AXENERGIE
- Programme pluriannuel eau potable et assainissement – maîtrise d’œuvre – avenant n° 1

⇒ **TRAVAUX**

- SDE – extension ZD 12 - Canlac

⇒ **URBANISME**

- DIA – Déclarations d’intention d’aliéner

⇒ **INFORMATIONS DIVERSES**

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES AJOUTEES A L’ORDRE DU JOUR :

- Tarif locations salle Kreuzau aux associations de CREHEN
- Réseau assainissement – eau potable et eaux pluviales rues des Buis et de la Corbinais – DCE- Lancement consultation

**001 – ASSOCIATION ARC EN CIEL
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 20^e ANNIVERSAIRE JUMELAGE KREUZAU**

Le Maire fait part du courrier de l’association ARC EN CIEL, en date du 1^{er} août 2016, relatif à une demande exceptionnelle de subvention pour la participation de la chorale aux cérémonies en France et en Allemagne, du 20^{ème} anniversaire du Jumelage Plancoët-Kreuzau.

En effet, à cette occasion, l’association Arc en Ciel a enregistré des frais supplémentaires dus à :

- Des répétitions supplémentaires et animations entraînant la rémunération d’heures en faveur du chef de chœur (762 €), et de musiciens (violoniste et école de musique – 250 €)
- Des frais de logistique pour l’organisation du concert du 15 juillet (50 €)

Le montant des frais spécifiques à ces manifestations s’élevant à la somme de 1 062 €.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- par 18 voix « pour » dont 5 procurations de A. Rubé – F. Leroux – Y. Rébillard – A.M. Le Fiblec – I. Bertrand
- 1 abstention de P. Daveu

- **DECIDE** d’attribuer une subvention exceptionnelle de 1 062 € à l’association ARC EN CIEL au titre des frais occasionnés par le 20^{ème} anniversaire du jumelage Plancoët-Kreuzau.

002 – BILLETTERIE SNCF – ANNULATION REGIES COMPTABLES

Le Maire indique que la proposition de délibération ci-dessous vise uniquement l'organisation de la billetterie et qu'il n'est absolument pas envisagé de la fermer.

Il fait savoir effectivement que conformément à l'annexe 1 au contrat d'agrément Bureau Auxiliaire connecté à une Caisse Principale, signé avec la SNCF le 22 mai 2015, « *le versement des espèces encaissées pour le compte de la SNCF doit être effectué au minimum 1 fois par semaine sur le compte La Banque Postale ouvert au nom de SNCF auprès du Bureau de la Poste de Plancoët* ».

De ce fait, la régie de recettes créée par délibération du 13 mai 2015 pour permettre l'encaissement des ventes de titres de transports ne fonctionne pas et doit donc être clôturée.

Il en est de même pour la régie d'avances « guichet SNCF » créée par délibération du 20 octobre 2015.

Sur proposition du Trésorier de Plancoët, le maire propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

– par 19 voix « pour » dont 5 procurations de A. Rubé – F. Leroux – Y. Rébillard – A.M. Le Fiblec – I. Bertrand

- **DECIDE** de clôturer la régie de recettes créée par délibération du 13 mai 2015 pour permettre l'encaissement des ventes de titres de transports.
- **DECIDE** de clôturer la régie d'avances « guichet SNCF » créée par délibération du 20 octobre 2015.
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents se rapportant aux formalités de clôture de ces deux régies.

003 – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – INTERVENANTS INDEPENDANTS – COMPLEMENT DELIBERATION DU 27 JUIN 2013 ECOLE DE DESSIN – CONDITIONS REMUNERATION INTERVENANT

1. TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Maire rappelle que par délibération en date du 27 juin 2013, le conseil municipal a décidé d'adopter les décisions permettant la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires.

Il indique qu'il convient de compléter cette délibération pour permettre de rémunérer les intervenants indépendants suivants:

- 1 Intervenant dessin et arts plastiques pour accroissement temporaire d'activité

Durée	année scolaire 2016 – 2017
Horaires	1.50 h /semaine scolaire (le mardi)
Indices	Brut : 626 – Majoré : 525

- 1 Intervenant chant chorale pour accroissement temporaire d'activité

Durée	année scolaire 2016 – 2017
Horaires	3.00 h /semaine scolaire (le jeudi et le vendredi)
Indices	Brut :582 – Majoré : 492

- 1 Intervenant musique pour accroissement temporaire d'activité

Durée	année scolaire 2016 – 2017
Horaires	3.00 h /semaine scolaire (le jeudi et le vendredi)
Indices	Brut :582 – Majoré : 492

2. COURS DE DESSIN ET ARTS PLASTIQUES

Le Maire rappelle également qu'un enseignant en arts plastiques et dessin dispense ses cours en milieu scolaire d'une part et hors scolaire d'autre part, chaque mardi, à raison de 6.00 h hebdomadaires pendant les périodes scolaires.

Le Maire propose d'adopter les conditions d'interventions suivantes :

- 1 Intervenant dessin et arts plastiques pour accroissement d'activité

Durée	année scolaire 2016 – 2017
Horaires	6.00 h /semaine scolaire (le mardi)
Indices	Brut : 626 – Majoré : 525

Le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

– par 19 voix « pour » dont 5 procurations de A. Rubé – F. Leroux – Y. Rébillard – A.M. Le Fiblec – I. Bertrand

- **DECIDE** de fixer les conditions d'interventions et de rémunérations telles que présentées ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2016.
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents se rapportant à ces interventions.

004 – CREATION/SUPPRESSION POSTE – MODIFICATION TABLEAU EFFECTIFS

Le Maire informe les conseillers municipaux que suite à sa réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe – spécialité espaces verts, un adjoint technique de 2^{ème} classe sollicite sa nomination au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Le Maire propose d'accéder à cette demande et de procéder à :

- La création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2016
- La suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2016
- La modification du tableau des effectifs pour tenir compte de ces mouvements à compter du 1^{er} octobre 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

– par 19 voix « pour » dont 5 procurations de A. Rubé – F. Leroux – Y. Rébillard – A.M. Le Fiblec – I. Bertrand

- **DECIDE** de :
 - Créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2016
 - Supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2016
 - Modifier le tableau des effectifs de la commune pour tenir compte de ces mouvements à compter du 1^{er} octobre 2016
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents se rapportant à ces décisions.

005 – CONTRATS AIDÉS – CONTRAT UNIQUE INSERTION (CUI-CAE) – SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle les dispositifs mis en place dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et contrats uniques d'insertion (CUI) régis par la loi 2012-1189 du 26 octobre 2012.

Il rappelle que les CUI-CAE ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

Ce type de contrat permet de recruter une personne en contrat à durée déterminée de 12 à 24 mois maximum et d'une durée hebdomadaire de 20 heures minimum, sur un emploi visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits.

Il indique qu'une nouvelle demande a été formulée dans ce cadre et que les conditions financières de ce dispositif ainsi que l'encadrement des services techniques, permettent d'y répondre favorablement.

Le Maire propose de recruter un agent dans le cadre d'un CAE à raison de 35 h par semaine à compter du 1^{er} octobre 2016 aux conditions suivantes :

- Salaire brut : smic
- Prise en charge Etat : 80 %
- Charge mensuelle commune : 300.00 €

Il souhaite être autorisé à signer le contrat à intervenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- par 19 voix « pour » dont 5 procurations de A. Rubé – F. Leroux – Y. Rébillard – A.M. Le Fiblec – I. Bertrand

- **AUTORISE** le maire à signer le contrat à intervenir dans le cadre d'un CAE à compter du 1^{er} octobre 2016.

006 – RESTAURANT SCOLAIRE-AVENANT 3 LOT 3 - DENIEL

Monsieur GESRET informe les conseillers municipaux que l'exécution du marché de travaux du restaurant scolaire et restructuration du groupe scolaire, donne lieu à la modification suivante :

Le présent avenant a pour but de corriger une erreur inscrite dans les avenants précédents 1 et 2. En effet, le maître d'œuvre a imputé deux fois la suppression des caniveaux dans la zone d'accueil pour un montant de 3 613.74 € HT (une fois dans l'avenant 1 et une fois dans l'avenant 2 avec la suppression de toute la tranche zone accueil).

Le montant de cette réintégration qui fait l'objet du présent avenant est de **3 613.74 € HT – soit 4 336.49 € TTC.**

DESIGNATION	MONTANT HT DE L'AVENANT	%	MONTANT MARCHE HT AVANT CET AVENANT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE HT
AVENANT 3 - LOT 3 - DENIEL - COUVERTURE ETANCHEITE				
Réintégration des caniveaux dans la zone accueil (supprimés 2 fois dans les avenants 1 et 2)	+ 3 613.74 €	4.05%	89 540.12 €	93 153.86 €
Total Lot 3	+ 3 613.74 €			

Monsieur GESRET propose aux conseillers municipaux d'adopter l'avenant ci-dessus présenté pour le lot 3 – couverture - étanchéité et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- par 18 voix « pour » dont 5 procurations de A. Rubé – F. Leroux – Y. Rébillard – A.M. Le Fiblec – I. Bertrand
- 1 abstention de P. Daveu

- **APPROUVE** l'avenant présenté ci-dessus pour le lot 3 – couverture - étanchéité,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer cet avenant, ainsi que tous documents s'y rapportant.

007 – CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFERIES AX'ENERGIE – AVENANT CONVENTION

Monsieur Gesret informe les conseillers municipaux que l'entreprise AX'ENERGIE de Pleudihen effectue l'entretien systématique annuel des chaufferies des bâtiments communaux, dont un contrat pour le restaurant scolaire et l'école publique.

Il expose que les nouveaux systèmes installés à l'école dans le cadre du programme de travaux : construction d'un restaurant scolaire et restructuration de l'école et de l'accueil périscolaire, nécessitent également un entretien annuel.

Il s'agit :

- A l'accueil périscolaire, d'un matériel CTA (contrôle de traitement de l'air)
- A la médiathèque (aujourd'hui salle de classe), d'un matériel CTA (contrôle de traitement de l'air)

La société AX'ENERGIE propose un avenant n° 1 au prix annuel de 394.88 € HT, révisable chaque année.

Monsieur Gesret propose aux conseillers municipaux d'adopter l'avenant ci-dessus présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- par 18 voix « pour » dont 5 procurations de A. Rubé – F. Leroux – Y. Rébillard – A.M. Le Fiblec – I. Bertrand
- 1 abstention de P. Daveu

- **APPROUVE** l'avenant 1 au contrat d'entretien des chaudières et matériels de chauffage présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer cet avenant, ainsi que tous documents s'y rapportant.

**008 – PROGRAMME PLURIANNEAU EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N° 1 - INFORMATION**

Monsieur Gesret rappelle que lors de la réunion du 3 février 2015, le conseil municipal a été informé qu'en application de la délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2014 l'autorisant à signer les marchés d'un montant inférieur à 150 000 € HT, le maire a signé le marché d'étude préliminaire en vue de la réalisation d'un programme pluriannuel de travaux sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable avec le bureau d'études Nicolas associés .

Il indique qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été confié le 18 février 2016 au cabinet Nicolas associés pour la phase 1 concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable des rues des Buis, de la Corbinais et du Docteur Chambrin pour le montant global HT de 14 800.00 €.

Cependant les travaux de la rue du Docteur Chambrin nécessitant une réalisation avant la fin juillet 2016, il a été envisagé de réaliser les travaux en deux temps.

Afin de permettre d'obtenir le coût des différents sites, il a été demandé au cabinet Nicolas de présenter une répartition des honoraires.

ELEMENTS DE LA MISSION	TOTAL DE LA MISSION (convention initiale)	REPARTITION			
		RUE DU DOCTEUR CHAMBRIN	RUE DES BUIS		RUE DE LA CORBINAIS
			PLANCOET	PLUDUNO	
AVP	1 480.00	240.00	400.00	320.00	520.00
PRO	2 960.00	480.00	800.00	640.00	1 040.00
ACT	1 480.00	240.00	400.00	320.00	520.00
VISA	740.00	120.00	200.00	160.00	260.00
DET	6 660.00	1 080.00	1 800.00	1 440.00	2 340.00
AOR	1 480.00	240.00	400.00	320.00	520.00
TOTAL HT	14 800.00	2 400.00	4 000.00	3 200.00	5 200.00
TVA 20 %	2 960.00	480.00	800.00	640.00	1 040.00
TOTAL TTC	17 760.00	2 880.00	4 800.00	3 840.00	6 240.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

– par 18 voix « pour » dont 5 procurations de A. Rubé – F. Leroux – Y. Rébillard – A.M. Le Fiblec – I. Bertrand

– 1 abstention de P. Daveu qui justifie ce vote du fait de l'absence de réunions de commissions préalablement . Monsieur Gesret lui réplique que lorsqu'il est convoqué aux commissions d'ouverture de plis, il n'assiste pas et ne s'excuse pas.

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer cet avenant, ainsi que tous documents s'y rapportant.

009 – DECLARATION D’INTENTION D’ALIENER – information

Information sur déclarations d’intentions d’aliéner transmises à la Communauté de Communes de PLANCOET-PELAN suite à transfert de compétence.

Propriétaires	M. BULIMAR-PITARU Robert
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre
<i>Adresse /cadastre</i>	27, route de Dinard AB 77 - 78
<i>Acquéreur</i>	Monsieur THEAU Benjamin et Madame REDON Flavie 40, rue de la Porte du Clos – 22130 PLANCOET
Décision	<i>La commune propose à la Communauté de Communes de ne pas exercer son droit de préemption</i>
Propriétaires	M. et Mme BERNARD Patrick
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre
<i>Adresse /cadastre</i>	6, rue Vasco de Gama – 22130 PLANCOET ZD 376
<i>Acquéreur</i>	Madame JUILLARD Martine veuve MUZARD 27, avenue Racine – 93330 NEUILLY SUR MARNE
Décision	<i>La commune propose à la Communauté de Communes de ne pas exercer son droit de préemption</i>
Propriétaires	Monsieur JOSSELIN Francis
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre
<i>Adresse /cadastre</i>	76, rue de l’Abbaye – 22130 PLANCOET AD 464
<i>Acquéreur</i>	Monsieur et Madame Romain ORIEL 1, rue de la Cour des Aitres – 22100 SAINT CARNE

010 - SALLE KREUZAU
TARIFS LOCATIONS ASSOCIATIONS DE CREHEN

Le Maire informe les conseillers municipaux de la demande de Monsieur le Maire de CREHEN, tendant à obtenir, pour les manifestations éventuelles organisées par les associations de la commune de CREHEN, les tarifs applicables aux associations de la commune de PLANCOET pendant la durée des travaux de réhabilitation de la salle omnisports de CREHEN.

Le Maire rappelle les tarifs applicables pour la salle KREUZAU

ORGANISATEURS	LA JOURNEE EN SEMAINE	DEUX JOURS CONSECUTIFS EN SEMAINE	LE WEEK-END (un jour ou deux consécutifs)*
Associations de Plancoët (siège déclaré à la mairie de Plancoët)	100.00	150.00	150.00
Personnes privées domiciliées sur la commune	150.00	250.00	300.00
Associations ou personnes privées extérieures à la commune	300.00	450.00	500.00
Remplacement vaisselle cassée ou manquante : article	2.00	2.00	2.00
Caution (obligatoire pour toute réservation)	800.00	800.00	800.00

Après débat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

– par 19 voix « pour » dont 5 procurations de A. Rubé – F. Leroux – Y. Rébillard – A.M. Le Fiblec – I. Bertrand

- **DECIDE** d'accorder aux associations de CREHEN les tarifs de location de la salle KREUZAU applicables aux associations de PLANCOET, pendant la durée des travaux.

Arrivée de Madame Hautière à 19 h 55

**011 – TRAVAUX REHABILITATION DES RESEAUX EAUX USEES ET EAU POTABLE
– RUE DU DOCTEUR CHAMBRIN – Compte-rendu délégation**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable de la rue du Docteur Chambrin ont donné lieu à l'organisation d'une consultation.

3 offres ont été reçues.

Il indique que la Commission d'Ouverture des Plis, réunie le mercredi 22 juin 2016, a proposé de retenir l'offre la mieux disante présentée par l'entreprise EVEN.

	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT
Montant global HT	16 445.00	35 827.60

Il informe qu'en application de la délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2014 l'autorisant à signer les marchés d'un montant inférieur à 150 000 € HT, il a signé le marché correspondant avec l'entreprise EVEN.

012– DINAN AGGLOMERATION - INFORMATIONS

Monsieur le Maire rappelle l'invitation de la Communauté de Communes de PLANCOËT-PLELAN à une réunion de présentation synthétique de la Charte Communautaire de Dinan Agglomération, le mardi 20 septembre 2016 à 19 h 00 à Solenval.

Une réunion sur la journée fondatrice est programmée le samedi 1^{er} octobre 2016 au CREC de Dinan à laquelle sont invités les élus communautaires.

Il indique par ailleurs que le dossier de pacte financier et fiscal de cette fusion a été adressé à chaque conseiller municipal.

Pour autant, il dresse un rapide résumé de cette présentation :

– Gouvernance (de type de droit commun)

91 sièges

65 communes

52 communes auront 1 représentant

Plancoët en aura 2

CCPP : 19 délégués – 1 Président – 15 Vices-Présidents

Désignations dans commune + 1 000 habitants : élection au scrutin de liste au sein du conseil municipal parmi les conseillers communautaires. **Pour la fin novembre**

– Compétences

Obligatoires :

- Développement économique (zones artisanales, offices de tourisme...)
- Aménagement espace communautaire (PLUi – services communs ADS...)
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Déchets
- Gestion milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI
- Assainissement de manière pleine et entière (1^{er} janvier 2018)
- Eau potable (1^{er} janvier 2018)

Optionnelles :

- Petite enfance (RPAM – Accueil jeune enfant)
- Culture (école de musique, politique projets intercommunaux...)
- Sports (équipements d'intérêt communautaire, animation sportive...
(salle de sports de Plélan reprise par communauté d'agglo, les autres restent communales) – participations par fonds de concours si intérêt communautaire.
- Voirie : compétence communale mais exercice intercommunal – mise en place d'une assistance technique auprès des communes (hors agglomération)

– **Fiscalité**

Fondement de l'intercommunalité : unicité des taux intercommunaux d'imposition à l'échelle du périmètre concerné. Le processus de fusion de plusieurs intercommunalités exige une harmonisation des taux, ce qui génère un certain nombre d'impacts sur les contribuables.

D'où la nécessité d'adopter un pacte financier et fiscal (adoption par les communes à l'unanimité)

Pour les communautés de communes qui appliquaient la fiscalité additionnelle (CCPP entre autres), le taux TH départemental transféré au bloc communes-EPCI en 2011 (suite au transfert de la part communale de TP vers les EPCI), les taux communaux seront automatiquement réduits : en effet, les taux de taxe d'habitation de leurs CC doivent être « rebasés ».

Ce rebasage obligatoire, signifie que les communes transfèrent au nouvel EPCI leur propre fraction de TH héritée de la réforme.

Ce transfert est neutralisé financièrement par le biais des attributions de compensation.

Cette neutralisation devrait permettre à la fois :

- Une stabilité des ressources communales (sur la base 2016)
- Un maintien du niveau de cotisation du contribuable : TH + FB consolidée (commune + EPCI)

Le Maire invite ensuite les conseillers à faire part de leurs interrogations.

Madame Legoff s'interroge sur le devenir du CIAS.

Le Maire précise que le SAAD (service d'aide à domicile) va perdurer. Le CIAS ira à Dinan.

Il ajoute qu'un Office de Tourisme sera créé à Dinan avec des Bureaux d'Informations Touristiques sur les actuels offices, dont Plancoët.

Certains services resteront dans les locaux de Plancoët : SPANC et SAAD – RPAM et micro crèche

Monsieur Rocca demande où en est-on dans la distribution des badges annoncés et sur le nombre de dépôts. Le Maire, n'était pas favorable à cette mesure et indique que le nombre annoncé de 16 par an va être à nouveau discuté.

Monsieur Daveu précise que les badges devaient être distribués pour début octobre mais que les barrières ne sont pas à ce jour posées.

Le Maire lui conseille de se rapprocher des services de la Communauté de Communes.

013 - TRAVAUX EAUX USEES ET EAU POTABLE RUE DES BUIS ET RUE DE LA CORBINAIS
--

Monsieur Gesret informe les conseillers municipaux que le programme pluriannuel de réhabilitation des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eaux pluviales, prévoit un programme de travaux sur les rues des Buis et de la Corbinais.

Le cabinet Nicolas a été missionné pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation suivants :

- Rue des Buis
- Rue de la Corbinais
- Rue du Docteur Chambrin

Compte tenu de l'urgence, une première phase de travaux a été engagée sur la rue du Docteur Chambrin en juin dernier.

Il propose d'engager la seconde phase concernant les rues des Buis et de la Corbinais et d'autoriser le maire à lancer la consultation correspondante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- par 19 voix « pour » dont 5 procurations de A. Rubé – F. Leroux – Y. Rébillard – A.M. Le Fiblec – I. Bertrand
- 1 abstention de P. Daveu

- **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises présenté par le Cabinet NICOLAS et associés pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales des rues des Buis et de la Corbinais
- **DECIDE** de lancer la consultation relative aux travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales sur les rue des Buis et de la Corbinais.
- **PRECISE** que les travaux imputables à la commune de Pluduno seront facturés directement à cette commune.

INFORMATIONS DIVERSES

- François Bouan informe qu'une réunion de la commission animation est programmée le 4 octobre 2016 afin de prévoir les diverses animations de l'année et d'en dresser le bilan : patouillette – feu d'artifice – fête de la musique – animations quais...
Le Maire fait part de sa déception au sujet de la fréquentation des animations des quais et ce malgré la qualité des intervenants.
- Eliane Legoff informe que le repas de l'Amitié aura lieu le mercredi 26 octobre 2016 à la salle omnisports. Elle indique le que le prix du repas « accompagnant » est fixé à 22 €. Elle invite les conseillers municipaux à s'inscrire
- Evelyne Farey informe qu'une réunion pour l'organisation du Téléthon est prévue à Créhen. Elle y participera mais ne pourra être présente le jour du Téléthon. Elle invite les conseillers à proposer leur participation pour ce samedi.

La séance est levée à 20 h 30